

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné que lors de sa séance ordinaire tenue le 1^{er} mai 2006, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté les ordonnances suivantes :

OCA06 015 à OCA06 019 Ordonnances relatives à l'événement « Programmation d'événements dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Saison 2006 »
Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1) (a. 3 et 8)
Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3) (a. 20)
Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) (a. 3, al. 8)
Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) (a. 521)
Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1) (a. 8.2)

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 10794, rue Lajeunesse, Montréal, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Montréal, ce quatorzième jour de mai deux mille six.

Me Sylvie Parent
Secrétaire d'arrondissement